

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322610-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 janvier 2024

Publié le 25 janvier 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 JANVIER 2024
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Nicolas SIEGLER.

OBJET : Délibération cadre Santé et lancement de l'appel à projets Santé.

Vu le rapport DGAEFS-SG/2024/25

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les orientations départementales pour la politique de santé telles que déclinées dans le rapport ;
 - d'autoriser le lancement de l'appel à projets de santé avec un budget de 460 000 € pour 2024, afin de soutenir des projets existants ou innovants d'associations de prévention et de promotion de la santé, dans les termes de la note de cadrage jointe en annexe 1.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 40.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE, BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT) et CLERC ainsi que par Messieurs BAUDOUX et LEBLANC.

Madame CLERC et Monsieur RINGOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LEBLANC et Monsieur MANIER.

Madame VANPEENE ainsi que Messieurs CADART et VALOIS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame CLERC), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 17.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	7
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	69
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	69 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Appel à projets santé 2024 - 2026

Privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous

I. Contexte départemental

La population nordiste comporte une part importante de personnes touchées par la pauvreté monétaire et d'allocataires du RSA. Le taux de personnes bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière (13%) est plus élevé qu'au niveau national (8%), signe d'une plus grande vulnérabilité de la population.

L'espérance de vie à la naissance est moins bonne dans le Nord que dans le reste de la France métropolitaine (77,2 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes en 2021 contre respectivement 79,4 ans et 85,5 ans en France métropolitaine). La mortalité prématurée évitable y est plus élevée (pathologie cancéreuse et diverses pathologies chroniques). Les besoins en matière de santé psychique sont également importants.

Le Département du Nord porte une attention particulière à l'état de santé des Nordistes et veille à proposer une offre de service public en matière de prévention santé. Résolument volontariste, cette politique est menée dans la proximité et la coopération avec les acteurs du territoire pour renforcer l'action dans le domaine des solidarités.

Tenant compte des inégalités territoriales de santé, le Département souhaite développer des actions de prévention et de promotion de la santé, fondées notamment sur le renforcement des compétences psychosociales et du pouvoir d'agir des personnes.

Une attention particulière est portée en direction des personnes les plus vulnérables, notamment les enfants et leur famille, les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, les personnes en insertion et les allocataires du RSA, les publics précaires, les personnes rencontrant des difficultés en matière d'autonomie.

II. Objectifs

OBJECTIF GENERAL 1 : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics en situation de vulnérabilité ou de précarité

➤ **Les objectifs spécifiques :**

1. Faire émerger l'expression des besoins de santé en donnant accès à des connaissances.
2. Valoriser les compétences des personnes afin de permettre l'ouverture, l'expression et l'échange.
3. Lutter contre l'isolement en recréant du lien social pour les publics isolés.
4. Orienter, si nécessaire, vers des structures de santé adaptées voire spécialisées.

5. Améliorer la prise en charge médicale des personnes en très grande précarité.

Les objectifs spécifiques 1 et 2 sont impérativement présents dans les projets présentés, et déclinés opérationnellement.

OBJECTIF GENERAL 2 : Réduire les conduites à risques liées, selon le cas :

↳ à la sexualité

Même si le nombre de découvertes de séropositivité au VIH dans les Hauts-de-France est inférieur au taux de la France métropolitaine, les rapports homosexuels restent le mode de contamination le plus fréquent. L'accès au dépistage et à la PrEP (prophylaxie pré-exposition) sont des éléments impératifs des stratégies de prévention.

↳ aux consommations

Les conséquences des consommations à risques pèsent lourdement sur les indices de mortalité et de morbidité. La Région Hauts-de-France est la première concernant les décès avant 65 ans attribuables à l'alcool et le Nord se situe au-dessus de la moyenne régionale, avec un taux de 5,5 décès pour 10000 habitants. Les pratiques de consommation ponctuelle importante d'alcool chez les jeunes sont également en augmentation.

La surmortalité régionale attribuée au tabac et la consommation intensive de tabac importante chez les jeunes dans les Hauts-de-France justifient d'identifier les actions de prévention dans ce domaine en tant que priorités.

Certains territoires présentent des indicateurs particulièrement défavorables pour le tabagisme et l'alcoolisme : Valenciennois, Cambrésis et Douaisis. L'Avesnois a le taux de mortalité prématurée liée à l'alcoolisme le plus élevé.

La consommation régulière de cannabis dans le Nord rejoint la moyenne française et la consommation de protoxyde d'azote est émergente depuis quelques années, avec risque non négligeable sur la pathologie mentale, neurologique et l'accidentologie.

↳ aux addictions comportementales

D'autres types de conduites à risques émergent telles que la surexposition aux écrans et l'addiction aux jeux, notamment chez les publics adolescents.

Les objectifs spécifiques sont définis selon le public ciblé :

➤ Public moins de 16 ans et parents :

1. Favoriser le développement des compétences psychosociales des jeunes dans une perspective de prévention précoce des conduites à risques et d'éducation pour la santé.
2. Développer les compétences parentales valorisant les facteurs de protection dans leurs modes éducatifs et contribuant au développement harmonieux de l'enfant et de l'adolescent.

Ces deux objectifs spécifiques sont obligatoirement présents dans les projets qui seront présentés.

Une attention particulière est portée sur les enfants les plus vulnérables, notamment ceux en situation de handicap ou confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

➤ **Public 16-25 ans en insertion :**

1. Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé.
2. Favoriser l'accès des jeunes et/ou de leurs parents aux ressources en matière de prévention des conduites à risque.
3. Faciliter le repérage des prises de risques et orienter les jeunes concernés pour une prise en charge adaptée.

L'objectif 1 spécifique est obligatoirement pris en compte dans le projet.

Une attention particulière est portée aux jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

➤ **Publics les plus exposés et les plus vulnérables par rapport au risque de transmission du VIH et des IST :** Hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH), lesbiennes, gay, bi, transsexuel, queer, intersexe (LGBTQI), migrants, usagers de drogues et personnes en situation de prostitution.

1. Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé, notamment au travers de l'incitation au dépistage.
2. Orienter les personnes vers une prise en charge spécialisée et adaptée.

L'objectif 1 est obligatoirement pris en compte dans le projet.

➤ **Public adulte vulnérable ayant un problème de santé lié à une addiction**

1. Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé.
2. Proposer un accompagnement dans le cadre de la prévention des conduites de consommation à risques qui soit complémentaire à l'offre de soins.
3. Orienter les personnes vers une prise en charge spécialisée et adaptée.

L'objectif 1 est obligatoirement pris en compte dans le projet.

Il conviendra de préciser pour le projet présenté à quel objectif général il correspond, décliner les actions opérationnelles en référence à la classification indiquée dans la note de cadrage.

CONSEIL DEPARTEMENTAL **Réunion du 22 janvier 2024**

OBJET : Délibération cadre Santé et lancement de l'appel à projets Santé.

L'engagement du Département du Nord dans la conduite des politiques de santé s'inscrit dans les compétences de la collectivité en matière de solidarité aux différents âges de la vie. Si la définition des politiques de santé relève, à titre principal, de l'Etat (via l'Agence Régionale de Santé au niveau territorial) et des organismes de sécurité sociale, le Département affirme sa place comme acteur important en matière de santé, en particulier pour les publics fragilisés ou les publics cibles des politiques sociales qu'il conduit (enfance et famille, enfance en danger, jeunes, personnes en insertion ou en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap). Le Département est au cœur des questions relatives à la périnatalité, à la parentalité, à l'identification des troubles sensoriels, liés au handicap, du langage.

Le Département assure ainsi, en proximité sur les territoires, des compétences obligatoires en matière de santé, pour la promotion de la santé maternelle et infantile et la promotion de la santé sexuelle, au travers de son service départemental de protection maternelle et infantile (PMI). Il intervient également en prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

De façon volontariste, et dans un contexte marqué par les inégalités d'accès aux soins sur les territoires, il exerce de plus pour le compte de l'Etat la lutte contre la tuberculose (centres de lutte anti tuberculeux - CLAT), contre les infections sexuellement transmissibles (Centres gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles - CeGIDD) et la promotion de la vaccination (centres de vaccination) en mobilisant ses services de prévention santé (SPS) qui assurent également des accompagnements individuels et collectifs en matière d'accès aux soins et à la prévention pour des publics vulnérables éloignés des dispositifs de soin.

Dans une conception globale de la santé, le Département agit en matière de prévention et promotion de la santé au travers de l'ensemble de ses politiques : environnement, habitat, sport, culture, éducation, pour favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Les orientations départementales 2024 - 2026

Le Département privilégie une approche qui vise à agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé et à favoriser la continuité de parcours dans le recours et l'accès aux droits et aux soins.

Il entend soutenir les actions menées en direction des publics les plus fragiles, présentant des vulnérabilités, voire en difficulté pour leur prise en charge de santé : les enfants, dès le plus jeune âge et avant leur naissance, les jeunes confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté d'insertion et allocataires du RSA...

Comme de nombreux territoires, le Département du Nord n'est pas épargné par les questions de

démographie médicale alors qu'il doit faire face à des besoins croissants de repérage, prise en charge et accompagnement en matière de santé, ni par les conséquences de la crise sanitaire en matière de problématiques de santé mentale.

Pour faire de la santé une priorité, le Département a décidé :

- **La création d'une Direction de la santé** pour mieux structurer, articuler la cohérence et le pilotage des actions en matière de santé et pour améliorer leur lisibilité et visibilité.

En s'appuyant sur les équipes de PMI et les SPS, et avec le soutien d'EPICéA, la Direction de la santé a engagé un renforcement qualitatif des interventions menées par les professionnels, par la conduite d'actions innovantes et le développement des compétences des professionnels.

L'intégration de l'équipe d'EPICéA à la Direction de la santé permet une approche davantage transversale de l'accompagnement des professionnels départementaux pour la promotion du bien-être et de la qualité de vie des usagers et pour la réduction des comportements à risques.

- **La création d'une Direction de l'offre de soins, en charge des questions de désertification médicale**

Ces dernières années, en concertation et coopération avec les acteurs et élus locaux et en transversalité des différentes politiques (aménagement du territoire, sport santé, santé environnement...), le Département s'est investi dans l'accompagnement de Maisons de santé pluriprofessionnelles, le soutien à la formation d'Infirmières en Pratiques Avancées (IPA) et la contribution à l'offre de télémédecine.

Souhaitant aller plus loin, la collectivité renforce désormais son engagement volontariste en ouvrant des Maisons Nord Santé dans les territoires dans lesquels la démographie médicale est particulièrement problématique.

Ainsi la nouvelle Direction de l'offre de soins a pour mission d'organiser l'ouverture d'au moins quatre centres avant la fin d'année 2024.

- **Le renforcement du dépistage des cancers féminins** en partenariat avec les acteurs de santé à l'échelle départementale et territoriale

Les femmes nordistes présentent une surmortalité par cancers, au premier rang celui du sein (+31% entre 2011 et 2017) et au cinquième rang celui de l'utérus. Le taux de participation aux dépistages organisés de ces cancers est faible, particulièrement dans les territoires les plus touchés par la paupérisation et les difficultés sociales.

Avec les services de l'Etat (Préfecture du Nord, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France), l'Assurance Maladie et les opérateurs dédiés (Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers des Hauts-de-France), le Département développe un dispositif mobile innovant, le Camion Nord Santé Prévention, qui sillonne désormais les territoires pour encourager prioritairement les populations les plus fragiles et éloignées du système de soins à s'inscrire dans une culture de la prévention et du parcours de soin. Il s'agit de faciliter leur recours aux dépistages organisés des cancers du sein et du col utérin.

Si la première phase du projet vise la sensibilisation des personnes et leur accompagnement dans un parcours d'accès aux soins, le projet comporte une deuxième phase qui proposera une offre nouvelle de dépistage, au plus près des Nordistes, au sein du camion, d'ici octobre 2024.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'animation territoriale en santé avec les ressources locales complémentaires aux actions déjà déployées, dans une volonté commune de contribuer à la démarche de prévention.

- **L'engagement de ses services dans la campagne de vaccination des collégiens en classe de 5^{ème} contre les papillomavirus humains (HPV)**, en cohérence avec l'action précédemment citée

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. Ces infections sont à l'origine de lésions précancéreuses susceptibles d'évoluer vers des cancers. A l'origine de tous les cancers du col de l'utérus, elles sont aussi à l'origine de certains cancers de la vulve et du vagin. Elles sont à l'origine également, chez les femmes et les hommes, de 22% des cancers de la sphère oropharyngée et d'environ 24% des cancers de l'anus. La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de ces lésions précancéreuses et / ou de ces cancers.

En France, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans.

Le taux moyen départemental de couverture vaccinale chez les jeunes filles de 16 ans (cohorte 2005) avec un schéma complet est de 41,3% en 2022, loin de l'objectif national de 80% de couverture pour les garçons et pour les filles à l'horizon de 2030, visant la prévention de tous les cancers HPV induits.

Dans le cadre de la campagne nationale lancée par le Président de la République le 28 février 2023, le Département a décidé de mobiliser ses centres de vaccination des Services de Prévention Santé (SPS) en déployant une offre de vaccination contre les HPV au sein des 202 collèges publics et des 67 collèges privés volontaires à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

- **Le renouvellement de l'appel à projets de santé (AAP)**

Le Département lance, en direction des partenaires et acteurs agissant en prévention et promotion de la santé, son AAP pour consolider l'action départementale pour la santé des Nordistes.

Il s'agit de favoriser un accès équitable à l'offre de soins, de prévention et de promotion de la santé, en développant des actions qui visent une amélioration durable de l'état de santé des Nordistes, permettant à chacun de prendre soin de soi et renforcer son capital santé.

Le Département remplit une mission de proximité. Attentif au développement social local, il suit particulièrement les avancées des territoires et propose donc un soutien aux acteurs locaux par son AAP pluriannuel.

Mobilisant l'intelligence collective des acteurs de territoire, l'appel à projets de santé comporte deux principales orientations :

- contribuer à l'accès pour tous aux soins, aux droits et à la prévention, en ciblant particulièrement les populations présentant des vulnérabilités importantes qui constituent un frein à leur autonomie en matière de santé globale ;
- renforcer l'action départementale en matière de santé par des actions de promotion des comportements favorables à la santé, des actions de prévention ou de soins, complémentaires et cordonnées, en lien notamment avec les thématiques de conduites à risques (sexualité, consommations à risques, addictions avec ou sans produits, prévention de l'abus des écrans chez les jeunes enfants y compris ...) ou dirigées vers les publics cibles des missions départementales.

Pour être retenus, les projets devront avoir été travaillés avec les services départementaux : Services Prévention Santé (SPS), équipes sociales et médico-sociales des maisons nord solidarités, et s'inscrire

en complémentarité des actions menées par la collectivité.

Les projets devront prendre en compte les difficultés des populations vulnérables dans le recours aux soins et l'accessibilité au système de santé (soins et prévention), qu'il s'agisse de la littératie en santé, de l'adhésion aux démarches de santé (lever des freins psychiques notamment) ou de l'isolement et de l'éloignement physique (facilitation des mobilités).

La mobilité est en effet un sujet complexe qui constitue l'une des principales faiblesses du territoire nordiste en matière de santé :

- Lieu de résidence parfois excentré en ruralité, faiblesse des revenus qui ne permet pas de disposer d'un véhicule, déficit ou méconnaissance de l'offre de transports en commun et déficit d'offre de soins...
- Freins psychologiques, peur des déplacements ...

Enfin, la crise sanitaire a révélé à quel point l'altération du lien social pouvait impacter la santé psychique des personnes, à tous les âges. L'interrelation entre santé et lien social qui se construit dès la petite enfance et tout au long de la vie est une évidence. Une attention toute particulière sera portée aux projets visant à lutter contre l'isolement, à renforcer le lien social et mobiliser le renforcement des compétences psychosociales via la pair-aidance.

Dans tous les cas, les projets retenus devront mobiliser des appuis scientifiques actualisés et valoriser les savoirs expérientiels, indispensables à l'amélioration de la prise en compte des besoins de santé des populations les plus vulnérables.

Pour cet appel à projets de santé, 460 000 euros sont mobilisés pour 2024.

Une note de cadrage est jointe en annexe 1.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les orientations départementales pour la politique de santé telles que déclinées dans le présent rapport ;
- d'autoriser le lancement de l'appel à projets de santé d'un budget de 460 000 € pour 2024, afin de soutenir des projets existants ou innovants d'associations de prévention et de promotion de la Santé, dans les termes de la note de cadrage jointe en annexe 1.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
15002OP004	15002E12	2 400 000 €	0 €	460 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord